



École de Formation insoumise

RÉFORMES DU BAC, LYCÉE, PARCOURSUP
Le droit à l'éducation face à la
marchandisation

Intervenant :

Paul VANNIER, enseignant, co-animateur du livret « L'école de l'égalité et de l'émancipation » de L'Avenir en Commun

Transcription du cours :

Marie RADEL

Co-responsables de l'école :

Thomas GUÉNOLÉ & Manon LE BRETTON

Référence pour citer ce document :

Paul VANNIER, Réformes du bac, lycée, Parcoursup : le droit à l'éducation face à la marchandisation, Ecole de formation Insoumise, LA FRANCE INSOUMISE, février 2018, /pages citées/.

3 février 2018

INTRODUCTION

La France insoumise, c'est l'articulation d'un projet de société, d'un projet politique et d'un projet éducatif. Nous sommes le camp de l'humanisme émancipateur. De ce fait, l'école occupe une place absolument centrale dans nos réflexions et nous donnons, fixons à l'école la tâche de participer à certaines des missions politiques que nous accomplirons une fois parvenus au pouvoir :

- L'école a un rôle à jouer pour répondre à la crise démocratique.
 - L'école doit participer de garantir l'égalité des droits et des conditions à laquelle nous aspirons.
 - L'école aura un rôle fondamental à jouer lorsqu'il s'agira d'engager la transition écologique de notre économie.
- Notre projet éducatif est au cœur de notre projet de société.

Pour nous, l'école n'est pas une question technique, technicienne, qui serait réservée à des experts auto-proclamés ou aux seuls professionnels de l'éducation.

L'école n'est pas non plus l'affaire d'un bon sens supposément partagé : l'école ne peut pas se gérer « en bon père de famille », comme s'il n'y avait pas de débat que nous pourrions ouvrir autour des questions éducatives.

Bien au contraire, **tout projet pour l'école est un projet politique** : l'école n'est pas séparée du reste de la société. Elle est façonnée par les mêmes rapports de force qui traversent le monde social. Elle est le produit d'une histoire, d'affrontements idéologiques et sociaux.

C'est pourquoi nous refusons toute dépolitisation de la question éducative. Il en va du bon fonctionnement de notre démocratie. Cette dépolitisation a tendu, et tend encore ces dernières années, à soustraire la question de l'école du contrôle parlementaire et, par la même, du débat public. La contre-réforme du lycée qui arrive, celle du baccalauréat qui se prépare, ne va pas être discutée au Parlement, le ministre Blanquer n'a pas prévu de la mettre en débat à l'Assemblée Nationale.

Pourtant, l'école intéresse tous ceux qui la fréquentent, tous ceux qui l'ont fréquentée, ceux dont les enfants la fréquentent, tous ceux qui y travaillent (près d'un million de personnes) : l'école est au cœur de la Cité. Elle est donc **une question démocratique**.

Nous refusons la dépolitisation de la question éducative car cela revient à nier ce qui est pourtant une évidence : la confrontation entre des modèles éducatifs, qui sont antagoniques tant du point de vue des forces politiques qui les soutiennent que des finalités qui sont les leurs. Il y a bien des modèles de l'école encastés à des projets de société différents :

- un modèle **marchand**, celui de l'oligarchie, celui de La République en marche, celui de l'OCDE, celui de l'Union Européenne.
- un modèle **émancipateur**, celui de La France Insoumise.

→ Nous allons voir en quoi se joue, dans le cadre de la mise en œuvre des contre-réformes du lycée, du bac, de l'université (plateforme Parcoursup), cette bataille qui vient de commencer (jeudi 1^{er}/02/2018) où des milliers de lycéen.ne.s, étudiant.e.s, professeurs, insoumis.e.s, ont manifesté et ont fait grève car ils refusent la politique actuellement mise en œuvre.

Pourquoi cette bataille est engagée ? Contre qui ? Contre quoi ?

En passant au crible ces réformes, nous allons voir en quoi La France Insoumise est en effet la première force d'opposition au gouvernement.

Nous présenterons nos propositions : nous avons vocation à gouverner, nous avons un programme politique, un programme éducatif qui se définit comme celui d'une école de l'égalité et de l'émancipation par opposition à ce que le gouvernement tente actuellement de mettre en œuvre.

Commençons par prendre en charge l'analyse, le décryptage de ce qui est, en ce moment même, en train d'être installé alors que le Parlement n'a pas fini de débattre de cette question : la plateforme Parcoursup, la loi Vidal (du nom de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche) qui n'est d'ailleurs qu'un projet de loi, relatif à l'orientation et à la réussite des étudiants. Un projet de loi car il a été débattu en première lecture à l'Assemblée Nationale (nos députés de la France Insoumise s'y sont opposés, ont proposé des amendements de suppression à l'encontre de nombreux articles) mais il va maintenant être débattu au Sénat, peut-être va-t-il revenir à l'Assemblée Nationale... il n'est en tout cas pas voté et pourtant il est déjà mis en œuvre. C'est dans le cadre de ce qu'il annonce que les lycéens, aujourd'hui, ont à faire des vœux sur cette fameuse plateforme Parcoursup.

Si les lycéens, les étudiants, La France Insoumise s'opposent à ce projet de loi Vidal c'est parce qu'il introduit un principe fondamental : celui de **la sélection à l'entrée à l'université**. Malgré les dénégations du camp gouvernemental, de ses porte-paroles, les choses sont pourtant extrêmement claires et nous allons préciser et affirmer en quoi une sélection est belle et bien en train de s'installer.

L'article premier de la loi Vidal consiste en la suppression de deux phrases fondamentales de notre loi actuelle :

- « Tout candidat est libre de s'inscrire dans l'établissement de son choix. » Ce n'est désormais plus possible.
- « Les dispositions relatives à la répartition entre les établissements et les formations excluent toute sélection. » Cette interdiction de la sélection à propos de l'accès aux licences, qui était dans la loi, est retirée. La sélection est donc, de ce fait, autorisée.

L'article 2 de ce projet de loi prolonge le contenu du premier : il consiste à étendre le système de l'accès prioritaire réservé aux meilleurs bacheliers à l'ensemble des formations de l'enseignement supérieur. Jusqu'ici existaient des filières dites « sélectives » (BTS, IUT, Classes préparatoires...) : désormais, ce sont toutes les licences qui participent de la mise en œuvre de ce processus de sélection.

La loi Vidal est donc l'extension de ce principe de numerus clausus à l'ensemble des licences offertes à l'université. La ministre de l'enseignement supérieur le dit explicitement : « Les licences ne refuseront aucun candidat jusqu'à ce que la capacité d'accueil soit remplie » (entretien du 13/01/2018, JDD). Ainsi, alors qu'à la rentrée 2017, 169 licences sont dites « en tension » (il y a plus de demandes que de places disponibles) tandis qu'on en comptait 78 à la rentrée 2016, nous constatons une dégradation très rapide de la situation et cela annonce un nombre encore supérieur à la rentrée prochaine (2018).

Le gouvernement prévoit d'ouvrir 22 000 places supplémentaires à cette rentrée 2018. Or, selon les différentes estimations, ce sont près de 28 000, 30 000 voire 40 000 étudiants supplémentaires (d'après le SNESUP-FSU, principal syndicat de l'enseignement supérieur) qui sont attendus l'année prochaine : les nouveaux étudiants, mais aussi les redoublants qui demanderont à accéder à une nouvelle première année de licence. L'écart entre le nombre de demandes et le nombre de places disponibles va grandir et, dans ce cadre, va se mettre en place le principe de sélection et l'extension de ce principe de numerus clausus à l'ensemble des licences.

Cette situation n'est pas surprenante et est liée au baby-boom des années 2000. Un étudiant de 18 ans aujourd'hui, est né en 2000. Les Pouvoirs publics avaient 18 ans précisément pour se préparer à leur arrivée dans l'enseignement supérieur. Nous savons également qu'entre 2015 et 2025, 300 000 étudiants supplémentaires vont entrer dans le supérieur en France. Cela supposerait, pour des gouvernements à la hauteur des tâches qui sont les leurs, de construire, pendant 10 ans, une université par an. A d'autres époques, par ailleurs assez récentes, les Pouvoirs publics ont assumé cette tâche. Dans les années 90, c'est au baby-boom des années 70 qu'il faut faire face : le « plan U 2000 » permet la construction, dans les années 90, de 8 universités par an. Nous pourrions attendre une équivalence, dans les années qui viennent, de la part de ceux qui sont aujourd'hui en charge du destin de notre pays.

Pourtant, ils semblent très loin d'assumer cette tâche : dans le cadre du « plan étudiant » de Mme Vidal, environ **500 millions d'euros** vont être dégagés **sur le quinquennat** pour ouvrir de nouvelles places à l'université. Un chiffre à mettre en rapport avec, par exemple, ce que préconisait le « livre blanc » (rapport officiel) sur l'enseignement supérieur et la recherche remis en janvier 2017 au précédent gouvernement (socialiste), soit **1 milliard par an pendant 10 ans**. On constate l'écart considérable entre ce que prétend investir le gouvernement et les besoins issus de cette réalité que sont les 300 000 étudiants supplémentaires qu'il va falloir accueillir et former.

L'université, comme l'ensemble des services publics, doit prendre sa part de la mise en œuvre de ce qui est le fond de la politique du gouvernement : **l'austérité**. C'est dans ce contexte que ces contre-réformes s'installent, celles qui voient la part du PIB consacrée à l'enseignement supérieur décroître de façon régulière depuis plusieurs années. Si l'on cherche alors à comprendre pourquoi ce principe de sélection est mis en œuvre c'est parce qu'il est une façon, pour le gouvernement, de répondre aux contraintes nées de l'austérité.

L'austérité pose un problème : elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves à l'université. Jusqu'à l'année dernière, ce problème était plus ou moins « réglé » (même si cause de dégâts) par **le tirage au sort** et la plateforme APB. C'est l'argument fort du gouvernement puisque cela provoque de l'injustice. Nous n'y sommes pas favorables non plus. Mais le

tirage au sort est égalitaire, aveugle et ne choisit pas celui ou celle sur qui il s'abat. Il pouvait effectivement conduire, et la presse en avait fait écho, à « éliminer » de très bons lycéens, parfois titulaires de mentions et qui parfois ne trouvaient pas de place à l'université. **La sélection** permet, pour les enfants de l'oligarchie et des classes les plus favorisées, pour ceux qui viennent des baccalauréats généraux (notamment la filière S), de protéger ces « bons » élèves des effets d'un tirage au sort qui pouvait alors éliminer les enfants issus des catégories les plus favorisées de notre pays. La sélection les protège et ce sont ceux, désormais, considérés comme des « mauvais » élèves qui vont être progressivement éliminer du système. La sélection est bien ce qui permet à ce gouvernement de répondre à la fois aux nécessités de l'austérité et de protéger en même temps ses propres enfants.

Arrêtons-nous sur l'argument ultime de ceux qui portent ce projet de sélection, qui consiste à se demander quel sens cela a-t-il de permettre à un bachelier de s'engager dans une filière dans laquelle, selon eux, il ne réussira pas (un bachelier professionnel en philosophie, un bachelier littéraire en économie...). Un argument comptable, toujours dirigé contre les mêmes : personne n'interroge le fait que dans la première année de médecine, 85% des étudiants échouent car ces étudiants viennent en grande majorité de lycées généraux et plus particulièrement des filières de la série S. Pour eux, pas de difficultés, pas de soucis comptables. Pour les autres, on considèrera que c'est une dépense inacceptable, presque un gâchis.

A la France Insoumise, nous considérons justement que tous les bacheliers doivent pouvoir s'inscrire dans la filière de leur choix.

Rappelons quelques éléments de réalité :

- 57% de 25/34 ans n'ont pas de diplôme du supérieur. Ceux qui ont un diplôme représentent une minorité et leur proportion est évidemment beaucoup plus faible chez les enfants issus des catégories populaires que chez les enfants issus des catégories moyennes et supérieures en France. Il n'est pas vrai de dire que tout le monde va à l'université, que tout le monde a un diplôme universitaire. Il s'agit bien d'une minorité.
- Il en va de la liberté individuelle que d'autoriser ce choix de l'orientation. Comment comprendre que des jeunes, au moment où ils accèdent à la citoyenneté (18 ans), peuvent dire ce qui est bon pour tous (par le vote) et pas ce qui est bon pour eux-mêmes (la filière dans laquelle ils auraient à s'engager) ?
C'est cette conception de la liberté individuelle qui guide notre opposition vis-à-vis de la réforme qui s'annonce.

- Le droit à l'erreur : le gouvernement est en train de l'autoriser pour les grandes entreprises de ce pays mais un étudiant n'aurait pas le droit de se tromper en première année de licence ? Préciser, prendre le temps de murir son choix ? Nous n'acceptons pas cette façon de faire.

Le pays a besoin que ces 300 000 étudiants supplémentaires accèdent aux filières qui correspondent à leur(s) souhait(s). Le pays a besoin d'élever le niveau général de la qualification : les tâches auxquelles nous faisons face à l'heure de l'urgence et du changement climatique sont considérables. Elles nécessitent des ouvriers spécialisés, des techniciens, des ingénieurs en très grand nombre dans des domaines comme l'énergie, le bâtiment, l'agriculture...

Il faut **allonger, pour le plus grand nombre, la poursuite d'études et non chercher à la réduire.**

De quelle façon ce principe de sélection va-t-il concrètement être mis en place ?

Imaginons d'abord qu'en ce moment-même, depuis le 22 janvier 2018, les lycéens sont en train de formuler 10 vœux chacun sur la plateforme Parcoursup : entre 7 et 8 millions de vœux vont être déposés sur cette plateforme. Imaginons donc la masse considérable d'informations que le système va devoir traiter, système par ailleurs très affaibli puisque nous comptons 10 000 postes d'enseignants en moins dans l'enseignement supérieur. Les moyens manquent donc de façon cruelle alors que la tâche en tant que telle est énorme.

Yann Bisiou, maître de conférence à l'université de Montpellier, prend l'exemple concret d'une licence de son université qui accueille chaque année 1900 candidatures alors qu'elle ne dispose que de 250 places. Ces candidatures vont donc devoir être examinées pour pouvoir sélectionner ceux qui pourront rejoindre cette licence, comme cela est maintenant la règle. Yann Bisiou émet donc cette hypothèse : considérons que chaque enseignant va prendre 10 minutes pour étudier chacun de ces dossiers. Rappelons que ces dossiers contiennent CV, lettre de motivation, fiche-avenir... accompagnant chaque vœu d'orientation. En principe, et là est le discours gouvernemental, il est nécessaire d'y accorder de l'attention, de personnaliser l'orientation de l'élève. 10 minutes par examinateur, dans une licence qui n'a que 1900 candidatures (certaines peuvent en recevoir 7000, voire beaucoup plus), cela représenterait, pour Yann Bisiou, entre 5 et 14 semaines de travail à temps plein. Nous parlons d'une université recevant relativement peu de demandes. Qu'impliquerait alors un travail sérieux d'analyse de ces 7 à 8 millions de vœux ? Cela est impossible.

Voici ce qu'exprimait récemment dans « Le Monde » un responsable de l'université Paris XIII : « Nous nous attendons, dans certaines licences, à recevoir 15 000 vœux : il va être impossible d'effectuer un examen approfondi de chaque dossier ; **les notes permettront d'en trier automatiquement une grande partie** » pour ensuite regarder plus finement un plus petit nombre de dossiers.

Ainsi, le traitement humain, personnalisé, l'étude attentive du dossier de chacun, c'est de la com' ! La réalité est la mise en place de multiples algorithmes locaux, un par université, qui vont traiter l'essentiel des dossiers de façon quantitative.

Ensuite, le gouvernement évoque un encadrement des choses, des règles. Il a publié, début janvier, la liste des « **attendus** » nationaux ou « cadrage national des attendus » : ce sont les compétences et connaissances nécessaires pour rentrer dans une licence. On parle de cadrage national mais, en réalité, c'est **la possibilité pour les universités d'adapter localement ces attendus**. Elles sont en train de le faire. On voit

ainsi proliférer les critères principaux de sélection que vont retenir ces universités pour sélectionner les lycéens qui veulent s'y inscrire.

Voici cette liste (non exhaustive) :

- Les notes de 1^{ère} et Terminale : à Paris Descartes, pour l'entrée en Droit, sont examinées les notes de mathématiques, histoire-géographie, philosophie, sciences économiques et sociales, pour évaluer « l'aptitude à la logique des candidats ».
- Le classement des candidats dans leur classe : cet élève est bon en maths, mais était-il premier ?
- L'avis du conseil de classe : le conseil du second trimestre de Terminale va désormais donner un avis pour chaque vœu d'orientation de l'élève. Favorable ou non favorable. Cet avis est reporté sur la « fiche-avenir » du candidat.
- La baccalauréat d'origine : il semble qu'en ce moment-même, des universités franciliennes exigent un Bac S pour l'entrée en licence de biologie. Ce procédé de sélection sur la base de ce critère est en principe interdit. Pourtant, le doyen de la faculté des sciences, dans « Le Monde » du 21 janvier 2018 s'exprimait clairement : « Bien sûr que nous accorderons plus d'importance à un 15/20 en maths en Terminale S qu'à un 15/20 en filière littéraire. »

Il y aura donc nécessairement une appréciation du point de vue du bac et de la filière d'origine qui deviendront, de fait, des critères de sélection.

Précisons que nous parlons des baccalauréats généraux. **Pour les baccalauréats professionnels ou techniques, les choses sont sans issue.**

Dans ce système, ils ne pourront plus accéder à l'université. Pour eux, tout au mieux, seront prévues des places en BTS : le gouvernement prévoit d'ouvrir 7000 places au cours du quinquennat mais ce sont pourtant, chaque année, 14 000 bacheliers de la voie professionnelle qui se rendent à l'université. Il faudrait donc accueillir ces 14 000 élèves par an dans les BTS alors que seulement 7000 places sont programmées sur 5 ans ?

Ces bacheliers de la voie professionnelle sont complètement éliminés de la possibilité d'accéder à l'enseignement supérieur. Il est d'ailleurs intéressant de constater que le rapport sur le lycée qui vient d'être publié ne concerne que les voies technologiques et générales. Pour eux, on continue d'envisager une poursuite d'études. En séparant les voies professionnelles des voies technologiques et générales, on affirme la relégation de cette voie et l'impossibilité pour ses élèves de poursuivre leurs études supérieures (en dehors du BTS où les places vont fortement manquer).

Pour les élèves issus de ces voies professionnelles, le gouvernement prévoit un dispositif : les orienter vers de licences proposant des parcours individualisés et censés les remettre au niveau de la licence préalablement choisie et ainsi leur permettre de réussir dans cette licence. En d'autres termes, **on autorise la licence mais sur 4 ans**. Pas 3 ans. Remarquons la dimension inégalitaire qu'introduit cette mesure qui, par ailleurs, pourrait se

discuter. Il n'est, en effet, pas inintéressant de vouloir donner des moyens de remédiation à des élèves qui peuvent avoir besoin d'un accompagnement plus serré. Mais, les moyens prévus par le gouvernement pour ce dispositif d'accompagnement sont extrêmement dérisoires : on estime que seulement 5 à 10% des futurs étudiants pourront en bénéficier. Il n'y aura de toute façon pas la place pour accueillir tous ceux qui auraient besoin, du point de vue gouvernemental, de cet accompagnement particulier à l'université.

Au final, des inégalités vont se créer entre ceux qui suivront leur licence en 4 ans et ceux qui la suivront en 3 ans. C'est donc aussi **l'uniformité des diplômes** qui est interrogée par la mise en œuvre de ce dispositif. Une licence en 4 ans aura-t-elle demain la même valeur qu'une licence en 3 ans ? Rien n'est moins sûr.

Les notes, l'avis du conseil de classe, le baccalauréat d'origine : **le gouvernement n'a pas réellement la main sur ces critères que les universités sont elles-mêmes en train de fixer**. D'un certain point de vue, le gouvernement est débordé.

Voici les propos de Gabriel Attal, député de La REM, rapporteur de la loi Vidal, dans Le Monde du 4 décembre 2017 : « J'ai déposé un amendement qui donnera un cadrage national [les « attendus » mentionnés ci-dessus] parce que je veux éviter des situations de concurrence ou de compétition entre établissements. Je suis ainsi opposé à ce qu'on puisse demander aux candidats de la filière STAPS d'avoir le BAFA qui coûte un millier d'euros. » Cela serait évidemment parfaitement inégalitaire de demander une certification marchande pour pouvoir accéder à une filière. Mais nous apprenons plus tard, dans le même journal Le Monde, mi-janvier, que toutes les filières STAPS du pays (qui font partie des plus en tension) se sont mises d'accord pour exiger le BAFA. Elles ont choisi d'agréger un certain nombre de critères pour sélectionner les lycéens qui souhaitent la rejoindre : sur un total de 150 points, 30 points à partir des notes (maths, physique, français, philo), et des points obtenus grâce à divers justificatifs d'activités extrascolaires (comme le BAFA, l'inscription dans un club sportif, l'attestation d'un niveau sportif...).

Gabriel Attal ne tient donc même pas compte des critères de sélection adoptés aujourd'hui par l'université. En décembre, pas de BAFA. En janvier, le BAFA. Y aura-t-il demain à fournir des certifications en niveau de langues étrangères obtenues en écoles privées (Wall Street Institute...) parce que l'Education nationale ne les délivre pas ? Faudra-t-il demain présenter son permis de conduire pour accéder à certaines licences ? Tout est imaginable dans la mesure où, désormais, **des certifications marchandes sont un critère pour sélectionner** celui ou celle qui peut ou ne peut pas rejoindre telle ou telle licence.

Autre critère :

- « Mobiliser les concepts de la discipline » : c'est ce que demandent certaines universités, comme Montpellier pour la filière sociologie. En d'autres termes, on demande à l'étudiant d'être déjà « licencié » en sociologie (action sociale, communautés, déviances, espaces publics, institutions...), de comprendre et pouvoir expliquer des faits de société, d'avoir réalisé des études collectives individuelles sur des faits sociaux contemporains... bref, d'être des étudiants confirmés en sociologie ! En droit, sont proposés des tests d'auto-évaluation où le candidat doit répondre, par exemple, à la question « Comment a évolué la situation juridique des enfants nés de PMA ? »... Bon courage.

Cette situation est absurde. Mais cette absurdité va permettre tous les **arbitraires locaux** puisqu'il est évidemment quasiment impossible de répondre à cette question pour un lycéen. On ne s'intéresse finalement pas à l'exactitude de la réponse mais à autre chose.

Certaines universités ont choisi de ne même pas rendre publics leurs critères de sélection. C'est le cas des facultés de lettres parisiennes : s'attendant à recevoir près de 40 000 dossiers, ces établissements ne publient pas sur Parcoursup le détail des critères qu'elles envisagent d'appliquer pour chacun des 56 parcours de formation qu'elles proposent. Elles les feront apparaître plus tard et sur leur propre site internet. Il va donc falloir aller les chercher mais ceux qui sont au courant de cela sont évidemment très peu nombreux.

Il y a donc énormément de critères, souvent inconnus, qui peuvent parfois s'agglomérer et qui vont permettre tous les arbitraires locaux. Cela introduit une transformation fondamentale, l'un des grands enjeux de cette réforme. Jusqu'ici, c'est le lycéen qui choisissait son université, qui classait ses vœux dans un ordre prioritaire. C'est désormais tout l'inverse : **c'est l'université qui choisit ses lycéens, ses futurs étudiants** (ou qui ne les choisit pas, qui ne leur laisse pas la possibilité de la rejoindre). Nous voici dans une transformation complète du rapport lycéen/étudiant/université et **la question de la liberté** y est profondément interrogée.

La mise en œuvre concrète de la sélection va l'être également par **la limitation des possibilités d'inscription des lycéens dans une université d'une autre académie que la leur.**

La procédure Parcoursup place « hors secteur » un lycéen venant d'une académie dans laquelle la formation qu'il demande dans une autre est proposée.

Ex : l'académie de Poitiers propose une licence d'Histoire. Un lycéen de l'académie de Poitiers souhaite suivre une licence d'Histoire dans l'académie de Nantes : il sera « hors secteur ». Il ne peut pas y aller.

Plaçons-nous alors du côté d'un lycéen de l'académie de Créteil ou du Val-de-Marne : il ne peut donc pas demander une licence d'Histoire dans une université parisienne puisque des licences d'Histoire sont proposées dans les académies de Créteil et du Val-de-Marne. Pourtant, ce lycéen va peut-être être amené à traverser tout Paris pour se rendre, par exemple dans le 93 (depuis le Val-de-Marne au sud), pour suivre ses cours d'Histoire dans l'université de « son » académie qui se trouve pourtant à distance de chez lui. Il ne pourra pas aller au plus proche : le Val-de-Marne est plus proche, par exemple, de l'université de Tolbiac, au sud de Paris. Ceci provoquera un allongement considérable de ses temps de parcours.

Cette mesure n'est pas absurde pour ceux qui l'ont mise en œuvre car la possibilité de s'inscrire dans une autre académie va également être très restreinte par le fait que, demain, **les recteurs de chaque académie vont pouvoir définir un quota**, différent pour chaque formation, d'étudiants venus d'autres académies (et où les formations choisies ne sont pas proposées). Ce quota ne sera pas connu avant le 31 mars, date à laquelle les lycéens auront fini de remplir leurs vœux sur Parcoursup. Un lycéen qui veut rejoindre une autre académie, dans laquelle est mis en place ce système de quota, court le très grand risque d'être directement éliminé. Son vœu ne sera même pas pris en compte car le quota est trop restreint.

Les critères retenus à l'intérieur de ce quota pour distinguer ceux qui vont être acceptés ou pas sont laissés à la libre appréciation du recteur.

L'introduction de ce principe de sélection signifie donc que l'on est d'accord pour classer les élèves et qu'un bon élève l'emporte sur un « mauvais ». En revanche, on n'est pas d'accord pour qu'un bon élève du 93 l'emporte sur un « mauvais » élève de Paris ! L'élève qui vient d'ailleurs avec un excellent dossier devrait en principe passer devant, selon leur logique. Mais cela ne se produit pas car il vient du mauvais territoire. Il y a donc une **assignation territoriale** que renforcent le dispositif Parcoursup et la procédure telle qu'elle est mise en œuvre. L'arbitraire local, ajouté au fait que l'élève vient du mauvais quartier, de la mauvaise académie, aura des conséquences et réduira considérablement les capacités de cet élève à accéder à une université située dans une autre académie.

A cette assignation territoriale va s'ajouter **un tri sur la base de l'appréciation des « aptitudes sociales »**. Dans la nouvelle procédure Parcoursup sont également pris en compte et exigés (en plus de tous les critères précédemment mentionnés) des CV et des lettres de motivation :

Ex : pour postuler en licence d'Histoire à Rennes 2, l'élève doit rédiger une lettre de 10 000 signes. Cela correspond à 3 pages !

L'exercice de la lettre de motivation est extrêmement codifié et est donc très **discriminant sur le plan social**. Car, en réalité, ce sont souvent les parents qui rédigeront ces lettres. Or, certains auront des parents capables

de le faire, par expérience, parce qu'ils l'auront déjà fait, en connaîtront les codes et maîtriseront l'orthographe. Et les autres, dont la lettre de motivation apparaîtra immédiatement comme bien insuffisante comparée aux premières.

Même chose pour le CV : comment un jeune bachelier de 17 ans peut-il faire valoir une expérience longue, des voyages à l'étranger, des stages en entreprise, différentes langues lues, parlées, écrites, un engagement associatif régulier depuis plusieurs années... ? Il y en aura sans doute, une infime minorité. Et puis il y aura tous les autres : ceux de jeunes gens de 17 ans qui désirent faire plein de choses mais qui n'ont forcément pas eu jusqu'ici l'occasion, le temps ou la chance de pouvoir les faire. Le CV fera aussi le tri parmi eux.

Les enfants issus de milieux favorisés seront donc mis en avant par cette procédure tandis que les autres seront mis de côté. C'est un véritable **tri social** que prépare, de plusieurs façons, l'introduction de ces contre-réformes.

À quoi va conduire la contre-réforme ?

- La caution d'une université à deux vitesses : il y aura d'un côté les filières sélectives qui vont accueillir les « meilleurs » élèves et, de l'autre, des filières moins considérées, dans lesquelles vont se faire des orientations par défaut et qui vont accueillir la masse des étudiants. De ce fait, **les universités vont être mises en concurrence**, chacune ayant vocation à se distinguer des autres pour capter, par ailleurs, ces fameux dossiers, pour attirer les meilleurs élèves. Elles vont donc se constituer ce qui va progressivement ressembler à des **clientèles scolaires**, à qui chaque licence, chaque université va vendre sa marque. Marque qui sera rendue la plus prestigieuse possible par le durcissement des critères de sélection et le tri ferme de ceux qui veulent rejoindre cette licence ou cette université.
- L'éviction / l'élimination de milliers (voire dizaines de milliers) de lycéens : cela touche particulièrement les lycéens issus des milieux populaires mais tous sont finalement menacés.

Détaillons le calendrier dans lequel nous rentrons :

- Du 22 janvier au 13 mars : les lycéens entrent leurs 10 vœux sur la plateforme Parcoursup.
- Du 14 au 31 mars : les conseils de classes du second trimestre de terminale vont rendre leurs avis (favorable ou, première alerte, non favorable).
- Du 22 mai au 26 juin s'ouvre une phase d'admission en continu. Au fil de l'eau, les élèves commencent à recevoir des réponses des universités :
 - « OUI »
 - « OUI, SI » (par exemple, l'élève est accepté s'il accepte la licence en 4 ans au lieu de 3) mais cela concernera une infime minorité des étudiants étant donné le manque de moyens mis en place pour garantir ce type d'accompagnement.
 - « EN ATTENTE » : l'élève est pris en cas de désistement d'un étudiant ayant d'abord été sélectionné.
 - « NON » : le dossier ne va pas, la lettre de motivation n'est pas convaincante...

Le 26 juin, certains n'auront reçu que des « NON » ou « EN ATTENTE » : ils n'auront pas de place et seront sans affectation. Que se passe-t-il pour ces lycéens-là ?

Pour eux, une **commission d'accès à l'enseignement supérieur** est mise en place. Elle est sensée leur proposer des formations « au plus près de leurs choix initiaux » (qu'ils n'ont pas eus). C'est donc sur la base de vœux qui leur ont été refusés qu'ils vont être redirigés : c'est l'équivalent de Pôle Emploi à l'université : c'est « Pôle Université » ! Pôle Emploi propose aux

chômeurs des emplois les plus proches possibles de ce que sont leurs qualifications. Ces emplois n'ont, en réalité, souvent rien à voir avec ce que la personne sait faire et peuvent être à distance de chez elle. Mais ils lui sont néanmoins proposés. La personne qui refuse est radiée. C'est, semble-t-il, exactement le même processus, la même logique qui s'installent pour les lycéens et les futurs étudiants. Des propositions à 150 km de chez eux, des propositions qui n'ont pas vraiment de rapports avec ce qu'ils avaient imaginé faire. Refuser de telles conditions, c'est être radié.

Mais poursuivons notre calendrier. Car il semble, cela se constatera au cœur de l'été, qu'un élève peut être radié parce que la procédure va trop vite.

→ Du 26 juin au 20 août : les lycéens sont censés recevoir, sur leur application mobile ou par mail, les réponses des universités et de cette fameuse commission d'accès à l'enseignement supérieur. C'est une période où certains sont à l'étranger ou dans des lieux où le réseau ne fonctionne pas : ils n'ont pourtant que 3 jours pour répondre. Un élève qui serait donc prêt à accepter une licence dans les conditions citées précédemment peut être radié parce qu'il aura raté le coche des 3 jours pour donner sa réponse.

A partir du 21 août ce délai de confirmation est réduit à 24 heures.

Mécaniquement, et tenant compte du volume de lycéens concernés, des milliers d'entre eux vont se retrouver éliminés. Il n'y a forcément plus de problème quand les gens n'existent plus.

C'est un système extrêmement violent, d'autant que, quoiqu'il arrive, à la fin, les places manquent : 40 à 50 000, que la commission d'accès à l'enseignement supérieur ne pourra pas créer.

Cet ordre de grandeur de lycéens laissés sur le carreau comprendra ceux issus des milieux populaires (les moins bons du point de vue du système : bac pro / techno...) mais certainement, et bien plus largement, tous les autres. Finalement, un grand nombre de ceux qui sont aujourd'hui en Terminale sont dans une situation de précarité (du point de vue des possibilités envisagées de poursuite d'études).

Les incertitudes liées à la possibilité de poursuivre des études dans l'université publique, la dégradation des conditions d'accueil (amphis, TD surchargés...) vont aussi avoir pour conséquence de contribuer au **développement de l'enseignement supérieur privé**.

Cet enseignement connaît en ce moment une dynamique très forte : les inscriptions de la rentrée 2016 ont augmenté de 5,3%. La même année, c'est seulement 1% d'augmentation dans l'enseignement public. Entre 1998 et 2016, l'enseignement supérieur privé a accueilli 222 000 étudiants supplémentaires tandis que l'enseignement public en accueillait 261 000. Des volumes croissants d'étudiants se dirigent aujourd'hui vers le secteur

privé. Cette augmentation, pour la période concernée, est de 87,9% dans l'enseignement privé. Augmentation de 13,9% dans le public. Aujourd'hui, ce sont déjà 18,2% des étudiants qui suivent des formations de l'enseignement supérieur privé.

A l'intérieur de cet enseignement, le « **privé lucratif** », celui qui cherche, via des sociétés anonymes françaises, à réaliser des bénéfices et l'assume pleinement. Une étude d'Aurélien Casta, publiée en décembre 2015 dans La revue française de sciences sociales montre que dans 46 enseignes accueillant entre 50 000 et 100 000 étudiants (nombre difficilement mesurable mais qui en reflète l'importance) les frais d'inscriptions varient entre 3800 et 14 900 € par an. Ce système, qui existe donc déjà, est en train de se développer dans un contexte qui voit se réduire les possibilités de rejoindre un enseignement public de qualité. Deux tiers de ces enseignes proposent des prêts à taux « avantageux » à leurs étudiants. Elles ont passé des conventions avec des banques commerciales. A côté de ce développement de l'enseignement privé, c'est tout **le marché de l'endettement étudiant** qui est en train de naître en France.

Tous les enjeux associés à ces questions sont décrits parfaitement par François Delapierre dans La bombe de la dette étudiante, publié en 2013.

Abordons à présent le « deuxième étage » de cet ensemble de contre-réformes et qui porte sur le second degré : **le lycée**.

PARCOURSUP

Détaillons l'analyse du rapport Pierre Mathiot (du nom d'un professeur d'université) sur le lycée et le baccalauréat, rendu le 24 janvier 2018 et intitulé « Un nouveau baccalauréat pour construire le lycée des possibles ». Ce rapport s'intègre dans le contexte particulier déjà évoqué depuis le début de ce cours. Tout est lié : pour introduire le principe de sélection à l'université, il faut détruire ce qui, jusqu'ici, garantissait un droit d'accès universel à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, donc **détruire le baccalauréat**. Jusqu'à aujourd'hui, en dehors des conséquences du tirage au sort en vigueur jusqu'à l'année dernière, un baccalauréat Littéraire n'empêchait pas de s'inscrire en licence de mathématiques, ni un baccalauréat Scientifique de s'inscrire en anthropologie. De même, avec un baccalauréat professionnel, une inscription en STAPS était possible et des études de philosophie restaient ouvertes à des bacheliers technologiques. Désormais, **avoir le bac reste certes une condition nécessaire mais plus suffisante**.

Pour détruire ce baccalauréat, le rapport Mathiot prévoit de faire d'un diplôme national **un diplôme d'abord local**. Le bac en tant que diplôme national propose les mêmes épreuves à tous les lycéens, dans un même calendrier, les critères d'évaluations sont identiques pour tous et l'anonymat des candidats est garanti. C'est ce qui confère au baccalauréat sa valeur nationale. Quel que soit l'établissement dans lequel est passé l'examen, les mêmes droits à la poursuite d'études sont obtenus. Le rapport Mathiot propose d'évaluer le futur baccalauréat en accordant désormais une grande place au **contrôle continu**. Il mesure la proportion qui lui est accordée à environ 40 %. Demain, si cela arrive à son terme, 40% des points qui permettent l'obtention du baccalauréat seront obtenus dans le cadre du contrôle continu. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Plusieurs hypothèses selon M. Mathiot :

- Le contrôle continu serait réalisé par l'addition des moyennes de Première et Terminale. Cela rentrera en ligne de compte pour 40% du total des points.
- L'organisation d'épreuves « ponctuelles » tout au long des deux années dans l'établissement. Ces épreuves seront sans doute fusionnées dans une base de sujets nationaux. Mais le choix de ces sujets reste à l'appréciation des équipes de chaque établissement : il n'y aura donc pas les mêmes sujets d'un établissement à un autre et les critères de notation vont varier. De plus, l'anonymat permettant l'égalité de traitement ne sera, dans certains cas, plus garanti. Certains lycées, par exemple, n'ont qu'un professeur de philosophie ou, plus généralement, qu'un professeur par matière. Le professeur sera donc bien en train de corriger ses propres élèves.

Voilà en quoi, finalement, le passage d'un diplôme national à un diplôme local est une façon de dévaloriser profondément le baccalauréat. Désormais, **la valeur du baccalauréat va dépendre de la réputation du lycée dans lequel il sera passé.** Si 40% des points comptent en contrôle continu, le bac passé à Henri IV ne vaudra effectivement plus la même chose que le bac passé à Guéret dans le Creuse. C'est donc une dévalorisation pour le plus grand nombre puisque les lycées prestigieux ou à forte réputation sont, par définition, très peu nombreux.

Cette dévalorisation est déjà constatable : qui dit diplôme dévalué dit **affaiblissement des droits collectifs jusqu'ici associés à ce diplôme.** Nous avons évoqué la difficulté qu'il y aura demain de pouvoir poursuivre ses études dans l'enseignement supérieur qui était autrefois garanti par la maîtrise du baccalauréat. Mais songeons à un autre aspect de cette question : le bac produit des droits éducatifs mais aussi sociaux. **Le baccalauréat est une qualification,** reconnue dans les conventions collectives, qui donne accès à des niveaux minimums de salaire (souvent supérieurs au SMIC) et à des perspectives de carrières. En affaiblissant la dimension nationale du diplôme est également affaiblie sa reconnaissance dans les conventions collectives que le gouvernement, d'ailleurs, a attaqué par la réforme du Code du travail et par les ordonnances. Ce qui est en train d'être mis en place est aussi, de notre point de vue, une attaque contre l'un des fondements de la République sociale qu'est la qualification, en tant qu'elle produit du droit social pour ceux qui sont titulaires de certains diplômes. Ce n'est pas un hasard si, après les ordonnances s'attaquant au Code du travail, ce gouvernement avance sur le chantier de l'université, du bac et du lycée. Il poursuit les mêmes objectifs sur chacun de ces terrains.

1) Un lycée inégalitaire

Ainsi, le rapport Mathiot annonce l'introduction d'un lycée profondément inégalitaire. Si les conclusions de ce rapport sont reprises par le ministre de l'Education nationale (qui doit rendre un avis courant février 2018), **c'est un lycée à géométrie variable** qui va s'installer.

Le rapport Mathiot propose de dissoudre ce qu'était la voie générale (les séries L, S, ES) et la voie technologique (les filières STMG, STI2D, ST2S) dans un nouvel ensemble : **le lycée modulaire**, dans lequel les lycéens ne suivent plus des « séries » mais des « parcours ». C'est-à-dire un tronc commun (de moins en moins important au fil des années) et une combinaison de majeures et de mineures. Le gouvernement s'appuie sur l'argument du libre choix de ces majeures/mineures pour définir « un lycée de la liberté » ...

Le modèle de ce lycée modulaire est le modèle anglais. Le SNES, le syndicat majoritaire du second degré, a fourni une analyse comparative très éclairante du lycée modulaire anglais et ce qui arrive aujourd'hui en France. On constate que c'est la même chose et c'est bien de ce côté-là que vient l'inspiration du gouvernement. Un lycée construit, donc, autour de ces fameuses majeures et mineures.

Le rapport Mathiot propose 15 à 17 majeures :

- 7 en sciences et technologie
- 4 en sciences et ingénierie
- 5 en lettres, humanités, société

Exemples de majeure : mathématiques/SES, mathématiques/physique-chimie, littérature/enseignement artistique ...

Notons que l'un des arguments utilisé par les partisans de la réforme est de dire que le lycée actuel (général notamment) est inégalitaire, dominé par l'hégémonique voie S. Pourtant, si l'on regarde la liste ci-dessus, on constate que le poids des disciplines scientifiques est considérablement renforcé : 11 majeures scientifiques contre 5 majeures littéraires. Les sciences prennent toute la place au profit de filières qui étaient autrefois dans la voie générale, désormais fusionnées et mises à l'écart.

Ces majeures, il va être impossible pour tous les lycées de les proposer. Certains proposeront un type de majeures, d'autres, d'autres types. Une offre éducative à géométrie variable va être instaurée et renforcée avec la mise en œuvre de ce nouveau lycée. Parfois, au sein d'une même ville, d'un même quartier, les lycées ne proposeront plus les mêmes formations. D'autant que, le rapport Mathiot propose, en plus de ces 15 à 17 majeures qu'on nommera « nationales », des **majeures « complémentaires »** : la possibilité pour chaque lycée de créer ses propres majeures (toujours en plus des 17 autres). C'est une énorme hétérogénéité des situations qui se met en place.

M. Mathiot, présentant le problème, fait une proposition : créer **des réseaux d'établissements**. « Sur une base territoriale ou via des moyens numériques, le lycéen compose son parcours de formation ». En bref, une partie de la majeure choisie peut être faite dans un lycée A et l'autre partie dans un lycée B (puisque non proposée par l'établissement A). Le lycéen serait donc amené à fréquenter plusieurs établissements dans la même journée. Dans la réalité, tout cela semble impossible. Cela peut éventuellement être discuté dans les zones denses mais qu'en est-il des campagnes ? Lorsque Mathiot évoque des « moyens numériques », songe-t-il à des suivis de cours sur Skype pour « composer son parcours de formation » soit disant guidé par la liberté ? Tout cela ne peut évidemment pas être mis en place et l'accès à la formation dépendra demain du lieu de résidence, plus encore qu'aujourd'hui.

Tout ceci va **amener progressivement les établissements à se spécialiser**. Le rapport Mathiot l'anticipe : des lycées scientifiques d'un côté, littéraires ou de sciences sociales de l'autre. Le rapport appelle en effet à distinguer des classes à majeures scientifiques et des classes à majeures « non scientifiques » (si elles ne sont pas scientifiques, que peuvent-elles être d'autre ?). On voit bien comment va se dessiner cette distinction.

Le rapport Mathiot prévoit que ces fameuses majeures complémentaires, mises en place dans chaque lycée, permettent aux lycées de « proposer une offre en adéquation avec des formations universitaires de proximité ». Ces lycées qui se spécialisent le font donc pour correspondre à l'offre de formation que les universités du coin proposent. Souvenons-nous de l'assignation territoriale évoquée plus tôt (bac 93 → fac 93, bac Guéret → fac Limoges) et continuons de dérouler ce fil. Des dispositifs comme celui-ci existent en fait déjà : la loi Peillon introduit, en 2014, les « campus des métiers ». Des lycées, des BTS, des IUT, des universités sont **associés à des entreprises**. C'est finalement ce qui manque dans ce qu'écrit le rapport Mathiot mais la logique adéquationniste consistant à faire correspondre l'offre de formation aux besoins locaux des entreprises est ce vers quoi se dirige ce projet de réforme.

Ex : le campus des métiers Tourisme-Hôtellerie autour de Marne la Vallée comprend des lycées, des universités ET Euro Disney, Manpower... (même si, dans ce contexte, il s'agit beaucoup d'emplois en intérim). Mais dans le cadre du campus des métiers, ces grosses entreprises font leurs « courses » et indiquent avoir besoin de tant de lycéens de la voie professionnelle formés à telle chose ou tant d'étudiants de tel BTS. Les lycées, les universités répondent alors à la commande.

Voilà ce que vient conforter ce lycée vu par MM. Mathiot, Blanquer, Philippe et Macron : une adéquation, une assignation sociale et territoriale à résidence avec une spécialisation des établissements.

2) Un lycée inégalitaire et autoritaire

Dans ce futur lycée, les choix, les décisions que l'élève fera dès le second semestre (plus de trimestre désormais) de l'année de Seconde deviennent définitifs au premier semestre de Première et vont déterminer son orientation universitaire. Le rapport Mathiot définit les majeures comme « ajustées aux attendus » (ceux de Parcoursup). Donc **l'accès à telle ou telle filière dans telle université sera rendu possible par des choix de majeures effectués en Seconde**. Dès 15 ou 16 ans, donc très tôt, les étudiants sont engagés dans un corridor d'orientation à hauts murs qu'ils ne peuvent pas quitter. Ils doivent assumer. L'étudiant qui a entrepris à 15 ans un parcours à majeure scientifique devra aller jusqu'au bout et n'a pas d'autre horizon que les facs de biologie, physique, mathématiques. Si cet élève se découvre après coup une passion pour la philosophie, c'est trop tard. Et ceci pour tous les choix de majeures.

Le tri à l'entrée de l'université va finalement être organisé dès la fin de l'année de Seconde, début de l'année de Première.

Cette situation va provoquer de grandes difficultés pour certains. Il s'agit là d'être capable de décrypter, à 15 ou 16 ans, l'extrême complexité des enjeux d'orientation qui sont associés à la multitude des combinaisons de majeures possibles. Comment s'y retrouver dans un tel maquis ? Le lycée qui se prépare est **un lycée d'initiés, d'experts**.

Le marché a déjà anticipé et des propositions de **coaching** pour Parcoursup fleurissent sur la toile. Le Figaro du 26 janvier 2018 titrait : « Les coaches en orientation pris d'assaut par les lycéens ». L'article poursuit en définissant Parcoursup et la réforme du lycée comme « une aubaine pour les cabinets de conseil en orientation scolaire qui facturent leurs prestations entre 300 et 1000 euros : bilan de personnalité, point sur les compétences et les envies, accompagnement pour s'y retrouver sur Parcoursup... ». Il y donc **ceux qui vont pouvoir se payer ce type de service, et les autres**. Car, dans le même temps, le service public de l'orientation a été proprement massacré. Sous le quinquennat précédent, des dizaines et des dizaines de CIO (Centre d'Information et d'Orientation) ont été fermés. Les « psychologues de l'Education nationale » sont très peu nombreux et en tout cas en nombre très insuffisant pour faire face à un système qui s'est tant complexifié.

Ex : le site EUREKA Study s'est immédiatement adapté à la situation et propose « une orientation scolaire sur mesure », notamment un accompagnement Parcoursup et post-bac. Cet accompagnement coûte 420€ TTC pour « un entretien et un suivi à distance de votre dossier destinés à affiner vos choix ». Une aide à la rédaction d'un CV ou d'une lettre de motivation coûte également 420€ TTC.

Dans ce système, seront opposés ceux qui auront la famille et l'accompagnement leur permettant, dès 15 ans, de comprendre vers où ils

peuvent se diriger (à condition, par ailleurs, d'avoir déjà une idée précise de l'avenir que l'on envisage) et tous les autres, qui n'auront pas accès à ces services extrêmement onéreux.

3) Un lycée inégalitaire, autoritaire et minimaliste

Les savoirs auxquels accèdent les lycéens sont réduits.

Plusieurs exemples :

→ Les langues étrangères. Jusqu'ici, le lycéen pouvait choisir sa LV1 (anglais, allemand, espagnol). Désormais, c'est anglais pour tout le monde. Les choix seront pour la LV2, sans que soit d'ailleurs connu le volume horaire qui y sera consacré, et pour une hypothétique LV3, dont on ne comprend pas encore dans quelle mesure elle sera préservée.

→ Les sciences de la vie et de la terre (SVT), discipline centrale de la filière S. Elles ne sont pour l'instant évoquées que dans un seul couple de majeures et ne sont plus dans le tronc commun en Seconde (avec la fusion interdisciplinaire entre physique-chimie et SVT).

→ Les sciences économiques et sociales (SES), discipline centrale de la filière ES. Elles ne sont contenues que dans deux majeures. Les volumes horaires d'enseignement de SES vont donc être profondément diminués.

→ L'histoire-géographie. La discipline reste dans le tronc commun mais n'existe ensuite que dans une majeure. C'est donc un nombre fortement réduit d'élèves qui passera cette épreuve terminale écrite au baccalauréat.

→ La voie technologique, caractérisée par une forme de spécialisation. On estime que le volume horaire des enseignements technologiques, qui est aujourd'hui d'environ 20h en STI2D, va passer à environ 15h (à condition d'avoir choisi uniquement des majeures et mineures techno !).

Ce « rabougrissement » est, là encore, une façon de prendre en charge les impératifs nés de l'austérité. Ce qui a été décrit pour l'université se retrouve au niveau du lycée. Et tout cela peut se traduire en **suppressions de postes**. Des estimations ont été faites : celle, par exemple, du « Café pédagogique » (site de référence traitant de l'actualité éducative) considère que sur les 142 000 postes de professeurs en lycées généraux et technologiques 25 000 pourraient être détruits à l'issue de la mise en œuvre de cette réforme. Autre chose, dans le rapport Mathiot, aucune mention n'est faite des groupes à effectif réduit (le professeur a la moitié de sa classe), souvent pratiqués et très utiles car ils permettent un traitement plus individualisé des élèves. Cette possibilité semble exclue. Or, dès qu'une heure d'enseignement à effectif réduit est supprimée, ce sont 18 000 heures

à l'échelle nationale récupérées par le ministère de l'Education nationale, ce qui correspond à 1000 postes de professeurs.

Des milliers de postes sont ainsi menacés. Ce n'est sans doute pas un hasard si, dès cette année, M. Blanquer a décidé de supprimer 2600 postes aux concours de l'enseignement du second degré (CAPES, Agrégation). Il anticipe finalement la réduction des moyens humains (selon leurs termes) nécessaires à la mise en œuvre de la réforme.

Toutes ces contre-réformes font **système**. Aucune ne peut être séparée de l'autre. Pour sélectionner, il faut détruire le baccalauréat. Il faut détruire le baccalauréat pour transformer le lycée. Ces réformes ne viennent pas de nulle part et s'inscrivent dans une continuité :

- Le projet Mathiot reprend pour beaucoup ce qu'était celui de Xavier Darcos, ancien ministre de droite de l'Education nationale, qui avait tenté de mettre en place une réforme du lycée assez semblable à celle qui se prépare et qui avait échoué face à un mouvement lycéen.
- Le projet Mathiot va chercher également du côté de Terra Nova, officine du Parti Socialiste, qui propose à peu près la même chose.
- Le lycée Mathiot s'inscrit aussi dans la continuité de la contre-réforme du collège proposée deux ans auparavant par Najat Vallaud Belkacem (quinquennat Hollande), notamment du point de vue de la place et de la mise en cause des disciplines.
- C'est ensuite la continuité d'**une idéologie utilitariste**, celle de l'OCDE, de l'Union Européenne, de la stratégie de Lisbonne, qui place les « compétences » (pour employer le vocabulaire libéral) au cœur d'un projet éducatif visant, au final, à faire coïncider offres de formation et besoins économiques. Une idéologie de la réduction de l'école à la satisfaction des besoins de certaines entreprises (les plus grandes notamment) comme le MEDEF, l'European Round Table (l'équivalent européen du MEDEF) qui a beaucoup travaillé avec l'OCDE et l'UE pour transcrire un certain nombre de rapports dans le droit et la conduite des politiques éducatives en France.
- Ces réformes étendent la logique de marché par la mise en concurrence des établissements (lycées et universités) et laissent entrevoir l'émergence d'un marché des certifications (BAFA, coaching...) et le développement des prépas privées du supérieur.

Pour toutes ces raisons et face à ce que le gouvernement est en train d'instaurer, **La France Insoumise se place en première force d'opposition et de propositions.**

Son projet : une école de l'**égalité** et de l'**émancipation**.

L'ÉMANCIPATION

Libérer l'individu de toutes les formes de servitudes qui pèsent sur lui.

- L'émancipation de l'ignorance, donc l'instruction. La mission de l'école est pour nous de transmettre le savoir et la connaissance dans le cadre des disciplines du second degré. C'est une première divergence de fond avec le projet Mathiot/Blanquer. Nous prenons comme point de référence **l'élève qui n'a que l'école pour apprendre. L'école doit tout lui apporter.** C'est donc l'inverse de cette école qui reconnaît et valorise des aptitudes sociales et culturelles extrascolaires. C'est par le rétablissement des enseignements disciplinaires, artistiques, par le respect de la liberté pédagogique des enseignants, par la refonte de la formation des enseignants qui doit leur permettre d'acquérir une culture scientifique et pédagogique riche et diversifiée, que nous pouvons instruire.
- L'émancipation de la misère à l'heure où 1,2 million d'élèves dans les salles de classe de notre pays sont pauvres (rapport de l'Inspection Générale de l'Éducation nationale datant de 2015).
- Emanciper, c'est qualifier. La qualification est gage d'insertion dans la vie professionnelle. Gage, dans le temps long, d'une maîtrise professionnelle qui est la condition de l'accès à l'emploi.
- Emanciper, c'est élever l'individu au-dessus de toute forme d'influence et lui permettre de se réaliser en totale autonomie. Voilà pourquoi notre projet est **laïc**. Nous sommes attachés à une école garantissant le principe de neutralité et souhaitons mettre à la porte de l'école tous les prosélytismes qui tentent de s'y immiscer, notamment les prosélytismes marchands, ceux du MEDEF par exemple, aujourd'hui associé à l'Éducation nationale par tout un tas de dispositifs. Il existe un accord-cadre entre eux. Nous voulons nous en émanciper.

Notre projet est **humaniste**. Il vise à développer les capacités critiques et créatives de chacun pour tendre à la maîtrise d'**une culture commune** s'organisant autour de disciplines artistiques, scientifiques... Il veut développer l'autonomie des élèves et place pour cela le savoir et la connaissance en son cœur.

C'est un projet **désintéressé**. Il ne cherche pas à répondre immédiatement à des fins qui sont, par ailleurs, très difficilement quantifiables ou mesurables.

Notre projet est celui d'**une école de la VI^{ème} République** (car il ne pourrait s'inscrire que dans ce cadre) visant à élever dans un même élan l'homme et la femme, le travailleur et la travailleuse, le citoyen et la citoyenne.

Voici donc les trois finalités qui vont ensemble, ne pouvant être séparées l'une de l'autre, et associées à notre projet éducatif. Celui-ci s'oppose donc de façon radicale à l'utilitarisme gouvernemental, à la vision que le projet éducation de LREM véhicule, consultable sur internet, dans lequel le mot « émancipation » n'est jamais présenté, les mots de « citoyen », « citoyenneté », « culture » n'apparaissent pas, alors qu'on peut y lire les mots « entreprise » et « marché du travail ». L'insertion sur le marché est l'une des fins de l'école, bien évidemment, mais nous estimons que ça n'est pas la seule.

Cette perspective émancipatrice a une traduction concrète : à l'inverse de ce que le gouvernement veut faire (limiter les capacités de chacun à poursuivre ses études) notre volonté est **d'allonger le temps de l'étude pour le plus grand nombre**. C'est notre premier objectif politique.

Cela passe par :

- l'allongement de la scolarité obligatoire de 3 à 18 ans.
- l'instauration dès 2 ans d'un droit à la scolarisation.
- la gratuité intégrale de l'école (car ce qui est dit en droit doit devenir effectif) : la cantine scolaire, le matériel, les sorties pédagogiques pour que tous les élèves, quel que soit le milieu d'où ils viennent, puissent accéder aux propositions pédagogiques de leurs enseignants.
- un lycée qui continue de s'organiser autour de ses 3 voies, en respecter et en consolider la spécificité contrairement à la dissolution qui est à l'œuvre dans le projet Mathiot.

Y développer la voie professionnelle : un rapport va être rendu prochainement, avec un retard significatif puisqu'il va sans doute annoncer que les lycéens de la voie professionnelle ne pourront pas accéder à l'université. La France Insoumise souhaite ouvrir, à l'inverse, de nouveaux lycées professionnels et rétablir le bac pro en 4 ans pour accéder justement à une véritable qualification.

Refonder la voie technologique pour offrir une palette diversifiée de spécialisations de haut niveau à tous les élèves.

Dans ce lycée organisé autour de 3 voies, nous pouvons effectivement penser un bac différent car ce bac n'est pas entièrement satisfaisant. Il se caractérise par trop de bachotage, dimension insatisfaisante du point de vue intellectuel. Nous pourrions imaginer, pour lutter contre ce bachotage, d'organiser le baccalauréat autour de deux sessions, comme le propose le rapport Mathiot, mais à une condition : **que toutes les épreuves du bac soient organisées en examen terminal**, garantissant l'égalité de traitement

de tous les candidats. Il faudrait peut-être, dans ce cas, revoir lesdites épreuves pour que l'examen tende davantage vers la maîtrise d'une culture plus commune, humaniste, technique, scientifique qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Donc, un lycée autour de 3 voies, un bac humaniste, une université émancipée de la logique entrepreneuriale et de la concurrence, des injonctions à l'innovation, une université qui dispose des moyens lui permettant de garantir l'indépendance des chercheurs, de se consacrer à des projets de long terme...

- Nous proposons, par exemple, de **doubler, en 5 ans, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

- Nous proposons **le recrutement immédiat de 5000 enseignants et personnels.**

- Enfin, nous proposons de **créer une Allocation d'autonomie de 800 euros par mois pendant 3 ans** pour permettre à chaque jeune de s'engager dans un parcours de formation. C'est là, en effet, la véritable réponse à l'échec en licence, autre argument toujours avancé par le gouvernement. Mais si les étudiants ne parviennent pas au terme de leur licence, c'est parce qu'ils travaillent. 46% des étudiants travaillent à côté de leurs études. Pour beaucoup, en particulier pour ceux qui n'ont pas de soutiens familiaux, le travail prend le pas sur les études. L'Allocation que nous souhaitons créer serait même proposée dès 16 ans pour les lycéens de la voie professionnelle, âge où bon nombre d'entre eux sont déjà au travail et ne vont donc pas au bout de leur baccalauréat.

L'émancipation de chacun nécessite celle de tous. C'est pourquoi **notre projet est indissociable du combat pour l'égalité.**

L'ÉGALITÉ

Face à la logique de marché qui conduit à la mise en concurrence des établissements, donc des élèves, des enseignants et des personnels de l'Education nationale, nous opposons **une vision intégralement républicaine et nationale de l'école.**

Dans notre conception, l'école accorde à tous les élèves les mêmes conditions d'accès et les mêmes contenus. Elle garantit à tous les personnels les mêmes droits et les mêmes statuts. C'est la condition indispensable pour que l'école puisse se définir pleinement comme **le creuset du peuple français censé se refonder.**

Pour cela nous voulons :

- Restaurer le cadre national des diplômes (nous sommes farouchement opposés à l'instauration d'un bac local), des programmes, des statuts, des horaires.
- En finir avec toutes les formes de contrôle continu au brevet comme au baccalauréat.
- Abroger les dispositifs qui balkanisent l'école : le décret Peillon sur les rythmes scolaires, la réforme du collège, la réforme Chatel du lycée, la régionalisation de la carte de l'enseignement professionnel, la loi LRU (relative aux libertés et responsabilités des universités) ... On constate une noria de contre-réformes qui, depuis des années, s'alimentent les unes les autres. On passe par l'université pour aller vers le primaire, on commence au premier degré pour remonter vers l'université... tout cela, une fois de plus, fait système.
- Développer les moyens de l'éducation prioritaire.

CONCLUSION

Ce qui est en jeu est la **confrontation de deux modèles éducatifs** qui renvoie à **deux conceptions de la jeunesse**, à **deux conceptions de notre société**.

C'est la confrontation de **deux principes républicains** : l'égalité et la liberté.

D'un côté, la réduction libérale de ces deux principes, la réduction de l'égalité en « l'égalité des chances ». Autrement dit, l'égalité entre ceux qui ont déjà des chances. C'est **l'égalité pour quelques-uns**. Parcoursup introduit, par exemple, en plus de cette égalité des chances, les chances d'avoir la liberté de choisir son orientation. C'est **la liberté pour quelques-uns**.

De notre côté, nous voulons **l'égalité et la liberté de tous**.

Nous sommes le camp de la liberté dans la bataille qui s'engage et c'est cet argument que nous devons mobiliser quand il faudra convaincre et agir. La bataille a commencé, nous sommes au début de ce moment et nous avons fort à faire pour empêcher ce gouvernement d'aller au bout. Nous devons mener cette bataille qu'il n'a pas encore gagnée.

QUESTIONS & TÉMOIGNAGES

Sur le caractère inégalitaire de la réforme et en particulier la sélection par les notes :

- 1) Une lycéenne s'inquiète du fait que son professeur de mathématiques soit extrêmement sévère dans sa notation et que la moyenne de classe ne dépasse pas 7,5. Quelles peuvent être les conséquences dans la perspective d'une sélection par les notes ?**
- 2) Romane pointe la discrimination sociale : « Moi, lycéenne, je ne veux pas être favorisée ou défavorisée par mon lycée, qui m'a été attribué suivant mon lieu de logement. »**
- 3) Jeff : « De toute façon, en France, le niveau d'éducation est trop élevé par rapport à la demande d'emploi, donc ils vont réguler tout ça à travers cette réforme ! »**
- 4) Le contrôle continu va-t-il entrainer des écoles d'excellence et des écoles sans valeur ?**
- 5) Vous avez décrit les principes de sélection pour l'entrée dans la filière universitaire de son choix pour le bachelier. Comment cela se passera-t-il pour ceux qui échouent en première année et souhaitent se réorienter dans de nouvelles filières ? (Gérard)**

Paul Vannier : Ces questions sur les conséquences de la sélection par les notes sont très importantes. Dans tout cela, ce qui est en jeu c'est évidemment la perception que les universités auront des notes délivrées dans tel ou tel lycée. Bien sûr, les notes d'Henri IV n'auront pas la même valeur que les notes d'un lycée du Val de Marne ou de l'Essonne, c'est certain.

Le contrôle continu est effectivement très inégalitaire. Il n'existe aujourd'hui que pour les langues étrangères et l'EPS. Mais d'un certain point de vue, au sens où, pour ces matières, il y a un contrôle local sur la note, les TPE (Travaux Personnels Encadrés) de fin de Première sont également concernés. Voici une anecdote qui donne une perception de ce système. C'est le chef d'établissement qui rentre les notes de TPE dans la base de données. On m'a raconté qu'un chef d'établissement a gonflé les notes de tous ses élèves pour renforcer la réputation de son lycée.

De ce fait, ce qui relève de l'organisation locale de l'évaluation introduit tout un tas de biais qui, au final, dévalorisent la note, donc le diplôme, donc la considération et les droits qu'on lui associe. C'est sans doute pour cela qu'on dit aujourd'hui que « le bac n'a plus beaucoup de valeur ». Le bac de demain, s'il est évalué localement, n'aura en effet plus aucune valeur. Toutes les transformations, modifications locales seront rendues possibles.

6) Que proposez-vous pour gérer la pénurie actuelle, pour accueillir ces 300 000 étudiants supplémentaires ? (Gérard)

P.V. : Consacrer des moyens à l'université. Notre position : ni APB, ni PARCOURSUP mais des moyens pour ouvrir des places à l'université. Dans le livret programmatique de La France Insoumise consacré à l'enseignement supérieur et à la recherche, nous proposons un plan d'urgence de 2 milliards d'euros immédiats débloqués pour la première année pour ouvrir ces places et pour recruter 5000 enseignants et personnels dans les trois premières années... Il va falloir rattraper un retard considérable : 10 000 postes supprimés depuis 2010 dans l'enseignement supérieur. Il faut les créer. Il faut titulariser les personnels qui sont aujourd'hui en situation précaire pour la plupart. Il faut reprendre l'argent du Crédit Impôt Recherche, 5 milliards d'euros par an, pour le bien commun, pour l'intérêt général, pour l'université et la recherche publiques. Voilà ce que nous ferions immédiatement pour répondre à ces besoins.

7) Pourrait-on intégrer des formations payantes (BAFA, formation Premiers secours...) dans un enseignement qui serait véritablement égalitaire et républicain ?

P.V. : Ce qui est assez savoureux, c'est que le BAFA, par exemple, s'obtient automatiquement en deuxième année de STAPS ! Mais pourtant, rappelez-vous, le BAFA est demandé pour l'entrée en STAPS... Alors qu'il était intégré dans la formation, on le sort de la formation pour le faire payer préalablement. Il y a des choses satisfaisantes dans l'université actuelle et cela en est une, qui, de notre point de vue, ne nécessite pas une telle évolution.

8) Y a-t-il un recours légal contre l'Education nationale qui applique une réforme qui n'est pas encore votée ? (BirchLog)

P.V. : Des recours sont engagés. Certains parlementaires en ont déposés. Je vais apporter une réponse politique, plutôt que juridique, à cette question. Espérons que cette procédure aille à son terme et conduise à l'invalidation de ce qui est engagé mais la bataille ne se règlera pas dans des tribunaux dans les semaines ou les mois à venir. C'est maintenant qu'elle est engagée. C'est sur le terrain de l'action militante, de la mobilisation qu'elle sera remportée, ou perdue. Ce qui est en jeu tout de suite, c'est le devenir de centaines de milliers de lycéen.ne.s qui n'ont pas le temps d'attendre une décision de justice qui sera sans doute, si elle était favorable pour nous, contestée en appel etc...

C'est maintenant et c'est par la mobilisation, je pense, qu'il faut répondre à ce qu'est l'offensive, la violence à laquelle sont aujourd'hui confrontés les jeunes de notre pays.

9) En ce qui concerne les matières majeures et mineures : on comprend bien le casse-tête infernal que cela va représenter pour les élèves, une véritable usine à gaz. L'Etat a tout à gagner puisqu'il va supprimer des postes sans en créer.

Mais qu'en est-il pour les professeurs ? Leurs conditions de travail vont forcément se dégrader, ils vont se retrouver en complément de service sur deux ou trois établissements. Cela va créer de l'amertume. Quand quelqu'un a été TZR (titulaire en zone de remplacement) pendant 15 ans et qu'enfin il obtient la mutation qu'il désirait, il pourrait se retrouver à ne l'avoir que sur un tiers du service et se retrouver pour le reste dans un établissement qu'il ne connaît pas ou qu'il n'a pas aimé...

P.V. : C'est tout à fait juste. J'ai essentiellement parlé des lycéens mais les conditions de travail des enseignants sont attaquées de façon assez brutale par le rapport Mathiot. D'abord, des postes seront supprimés : la situation des enseignants en Histoire, en SES, en SVT qui, du point de vue de l'organisation du lycée, disposent d'un nombre important d'heures d'enseignement, va être totalement réinterrogée au moment où la réforme se mettra en place, en Première puis en Terminale. Car, en fonction du choix des élèves, on peut avoir des besoins d'enseignements d'Histoire, SES ou SVT considérablement réduits. L'affectation des enseignants concernés peut donc effectivement être remise en cause.

Ce rapport Mathiot avance aussi, et nous devons alerter sur ce point, sur le terrain de la semestrialisation, y compris celle du temps de travail des enseignants. La semestrialisation est désormais l'organisation de chaque année (2de, Première, Terminale) et elle

indique que le temps de travail des enseignants pourra changer d'un semestre à un autre. Par exemple, davantage au premier, moins au second, ou inversement. Du point de vue de leur organisation, de leur vie quotidienne, de leur existence, cela introduit une contrainte extrêmement importante et une variation des charges qui peut être très lourde.

10) Une remarque concernant la citoyenneté à l'école : pour moi, limiter l'accès à la fac, c'est limiter l'accès à un endroit où les gens se politisent beaucoup, en particulier les gens issus de milieux plus modestes, dont les parents ne sont pas forcément très actifs au niveau politique (un boulot un peu difficile, voire plusieurs cumulés, ne laissent pas beaucoup de temps pour s'intéresser à la chose publique). Beaucoup de gens se forment politiquement à la fac, c'est ce qui s'est produit pour moi. Sans la fac, je n'aurais pas eu la formation politique que j'aie aujourd'hui, je n'aurais pas été ouvert aux idées politiques. Je pense donc que limiter l'accès à la fac est aussi une volonté de limiter la politisation des jeunes et des futurs citoyens. C'est éviter qu'on forme des citoyens. On préfèrera former des travailleurs serviles et pour cela, on évite le plus possible de mélanger les catégories sociales et de faire transiter les idées politiques de l'une à l'autre.

11) L'enseignement de l'esprit critique à l'école concerne-t-il la zététique ? Certains enseignements de zététique ont été faits dès le primaire et proposés dans certains cursus en fac. Il s'agit d'une formation à l'esprit critique et à la lecture des médias : on utilise la méthode scientifique pour tenter de déterminer le vrai du faux. C'est donc aussi une formation à la méthode scientifique, qui est très ignorée aujourd'hui en France. Les médias généraux, souvent, ne parlent pas convenablement de la science et les gens n'en ont pas forcément une bonne image.

P.V. : La zététique n'est pas au cœur du programme de LFI. Pour tout vous dire, j'en ignorais même l'existence ! Mais, d'après la rapide définition que tu en donnes, je pense que cette éducation à la méthode scientifique, au développement des facultés critiques, ne doit pas être réduite à un enseignement en particulier. C'est la tâche de toutes les disciplines, tous les moments que traverse l'élève, que de s'interroger sur les fondements méthodologiques, les capacités à argumenter et les contextes disciplinaires dans lesquels il situe sa

pensée. Je ne suis pas pour le réduire à un enseignement unique au détriment des autres enseignements qui seraient alors considérés comme moins scientifiques.

12) Une remarque : tu dis que le bac n'aura plus de valeur. Je pense plutôt qu'il aura une valeur pécuniaire beaucoup plus importante !

13) Une remarque : un doctorant en politique contemporaine à Rennes 2 a sorti un rapport intéressant, il y a quelques jours. Il y évoque le mouvement de 1986 et la loi Devaquet qui est tombée à l'eau suite aux nombreux mouvements de grève. Je vous invite à le consulter sur internet.

14) Paul, tu es toi-même professeur : quel est ton ressenti par rapport à tes collègues (enseignants ou personnels), tes élèves... ? Qu'en pensent-ils ? Sont-ils au courant ou dans le flou ?

P.V. : Je suis effectivement enseignant mais aujourd'hui je m'exprime plutôt comme responsable politique et dans le cadre de mes responsabilités à La France Insoumise. Je le dis car c'est aussi notre conception politique du rôle de l'enseignant. Ce que je dis là, je ne le dis pas devant ma classe, ce n'est pas mon rôle en tant que professeur. Je ne fais pas de politique dans ma classe. J'ai dit que nous étions attachés à la neutralité de l'école, donc aussi à sa neutralité politique. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de démocratie dans le lycée et qu'il ne faut pas la renforcer. Mais le rôle des enseignants n'est pas de convaincre ses élèves sur le plan idéologique. Il faut, bien sûr, renforcer leur capacité à raisonner. Mais j'insiste sur le statut qui est le mien au moment où je vous parle.

Pour répondre tout de même à la question, le niveau d'informations chez les lycéens, comme chez les enseignants ou les parents d'élèves, est extrêmement limité. Nous sommes au tout début du moment où une prise de conscience est en train d'apparaître, au tout début d'un mouvement d'opposition et de mobilisation contre les projets du gouvernement. Un moment charnière, donc décisif et c'est tout l'intérêt de la discussion que nous avons aujourd'hui et des arguments qui sont échangés.

BIBLIOGRAPHIE

- Angélique del REY, À l'école des compétences. De l'éducation à la fabrique de l'élève performant, La Découverte, 2013.
- Pierre CLÉMENT, Guy DREUX, Francis VERGNE, Christian LAVAL, La Nouvelle école capitaliste, La Découverte, 2012.
- Jean-Michel BLANQUER, L'École de demain : propositions pour une Éducation nationale renouvelée, Odile Jacob, 2016.
- Paul VANNIER & Francis DASPE, Manifeste pour l'École de la Sixième République, Editions du Croquant, 2016.
- François DELAPIERRE, La Bombe de la dette étudiante, B. Leprince, 2013.
- « Appel de la société civile francophone contre la marchandisation de l'éducation », Journal du droit des jeunes 2017/6 (N° 366-367), p. 10-13.
- Alice MINETTE, « La marchandisation de l'éducation va bon train... et en laisse beaucoup sur le quai », Journal du droit des jeunes 2017/6 (N° 366-367), p. 7-9.
- Aurélien CASTA, « L'enseignement supérieur à but lucratif en France à l'aune des porosités public/privé : un état des lieux », Formation emploi [En ligne], 132 | octobre-décembre 2015.